



NATIONS  
UNIES

EP

UNEP/MED WG.536/2

**ONU**   
programme pour  
l'environnement



Plan d'action pour  
la Méditerranée  
**Convention de  
Barcelone**

7 juin 2022  
Français  
Original : Anglais

Deuxième réunion du Comité de pilotage du Projet Marine Litter MED II sur les déchets marins financé par l'Union européenne

Visioconférence, 7 juillet 2022

**Point 3 de l'ordre du jour : Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Projet Marine Litter MED II sur les déchets marins**

**Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Projet Marine Litter MED II sur les déchets marins**

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

## **Table des matières**

	<b>Page</b>
<b>1.</b> Introduction .....	1
<b>2.</b> Tableau d'avancement : Projet Marine Litter MED II sur les déchets marins	2
<b>3.</b> Rapport sur la gestion du Projet	13
<b>4.</b> Liens et synergies avec d'autres Projets	13
<b>5.</b> Dimension de genre	16
<b>6.</b> Communication .....	16

## 1. Introduction

1. Le Projet Marine Litter MED II sur les déchets marins, qui est financé par l'Union européenne (UE) et mis en œuvre et coordonné par le Programme des Nations Unies pour l'environnement/Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE/PAM), vise à aider les Parties contractantes à la Convention de Barcelone de la rive sud de la Méditerranée à intensifier et à appuyer la mise en œuvre du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée. Les activités du Projet sont coordonnées par le Secrétariat du PAM/PNUE avec le soutien des composantes du PAM/PNUE (c'est-à-dire le MED POL, le SCP/RAC, le CAR/ASP et le REMPEC), en étroite coopération avec les Parties contractantes bénéficiaires (à savoir l'Algérie, l'Égypte, Israël, le Liban, la Libye, le Maroc et la Tunisie) et la Commission de la protection de la mer Noire contre la pollution (ci-après dénommée Commission de la mer Noire).

2. Le Projet Marine Litter MED II sur les déchets marins accorde une attention particulière aux objectifs de la décision IG.24/4 relative à la feuille de route et à l'évaluation des besoins concernant le Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée (QSR MED 2023) ; de la décision IG.24/10 intitulée « Principaux éléments des six Plans régionaux visant à réduire ou à prévenir la pollution marine d'origine tellurique, et mise à jour des annexes aux Protocoles "tellurique" et "immersions" de la Convention de Barcelone » ; de la décision IG.24/11 sur les lignes directrices régionales en matière de lutte contre les déchets marins ; et de la déclaration ministérielle de Naples de la CdP 21.

3. Le Projet a été lancé en septembre 2020 et vise à parvenir à trois résultats principaux :

- Résultat A : renforcer les capacités nationales en matière de suivi et d'évaluation des déchets marins, en tenant compte des pressions/des sources et des incidences, afin de contribuer à la préparation du rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée (QSR MED 2023) en fournissant des données dont la qualité est avérée sur les pressions et l'efficacité des mesures, conformément à la décision relative au QSR MED 2017 de la CdP 20.
- Résultat B : renforcer et élargir la mise en œuvre de mesures pilotes de réduction et de prévention des déchets marins aux niveaux national et local.
- Résultat C : optimiser les synergies dans le cadre de l'application des mesures de lutte contre les déchets marins dans la région, en mettant l'accent sur la collaboration avec la Commission de la mer Noire, la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) et d'autres partenaires régionaux.

4. Depuis le lancement du Projet, des progrès sont enregistrés vers la mise en œuvre des trois résultats susmentionnés. Le présent rapport intermédiaire met en évidence les principales activités menées de septembre 2021 jusqu'en juin 2022. Il a été préparé par le PAM/PNUE et transmis pour examen lors de la première réunion du Comité directeur du Projet Marine Litter MED II sur les déchets marins, afin que celui-ci analyse les progrès accomplis, fournisse des commentaires et des conseils et définisse les prochaines étapes et la voie à suivre pour que l'exécution des activités sur le terrain contribue à la mise en œuvre efficace et en temps voulu du Projet.

5. Le présent rapport donne un aperçu des progrès réalisés dans le cadre de chaque activité (comme indiqué dans le plan de travail du Projet). Davantage de précisions sont fournies au chapitre 2, intitulé « Tableau sur l'état d'avancement : Projet Marine Litter MED II sur les déchets marins », qui donne des informations détaillées sur chaque activité et décrit les travaux restant à mettre en œuvre et les difficultés qui freinent leur réalisation en temps opportun. Il y figure également les mesures prises pour répondre aux problèmes rencontrés.

## 2. Tableau d'avancement : Projet Marine Litter MED II sur les déchets marins

**Tableau 1** : Obtention des résultats

Résultat 1	Indicateur(s)	Comparaison objectif/résultats effectifs	Description des résultats obtenus
Renforcer les capacités nationales en matière de suivi et d'évaluation des déchets marins, en tenant compte des pressions/des sources et des incidences, afin de contribuer au QSR MED 2023 en fournissant des données dont la qualité est avérée sur les pressions et l'efficacité des mesures, conformément à la décision relative au QSR MED 2017 de la CdP 20.	Préparation de programmes et de stratégies nationales de suivi de l'indicateur candidat 24 de l'IMAP.	Conforme aux prévisions et au Plan de travail du projet	La mise en œuvre de cette série d'activités est en bonne voie et se déroule conformément au Plan de travail du projet.
	Niveau de collecte des données de suivi de l'indicateur candidat 24 de l'IMAP.		Les stratégies/programmes de suivi nationaux de l'indicateur candidat 24 de l'IMAP ont été élaborés pour le Liban et la Tunisie ; la première version de ces stratégies a été revue par les principales parties prenantes et a été approuvée au niveau national.
	Degré de convergence sur les valeurs de référence actualisées et les valeurs seuils de l'indicateur candidat 24 de l'IMAP.		Les versions finales des deux stratégies/programmes de suivi nationaux ont été partagées lors de la réunion du CORMON sur les déchets marins (vidéoconférence, 31 mai 2022) <sup>1</sup> .
	Surveillance préparés et mis en œuvre pour lutter contre les déchets marins fluviaux et les microplastiques provenant des stations d'épuration des eaux usées	Comme prévu et conformément au plan de travail du projet	Les stratégies/programmes de suivi nationaux ont été lancés et mis en œuvre au Liban depuis septembre 2021, et le premier rapport d'avancement, qui comprend des données sur les tortues marines échouées de janvier 2021 à décembre 2021, a été remis au début de l'année 2022.
Degré de réalisation des objectifs environnementaux approuvés dans le domaine de la lutte contre les déchets marins.	En cours avec des retards	Un dialogue a été entamé avec les projets INDICIT I et II financés par l'UE, ainsi qu'avec le projet AMP « INTERREG MED Plastics Busters » concernant le partage des données afin de mettre à jour les valeurs de référence et d'établir les valeurs seuils pour l'indicateur candidat 24 de l'IMAP. Un inventaire pertinent a été dressé, puis complété par des données nationales fournies par le Liban, la Tunisie et, dans une certaine mesure, l'Algérie. Le processus de recrutement d'un consultant sera lancé au cours de l'été 2022.	
			La première version du « Projet de lignes directrices pour la surveillance des apports fluviaux de déchets marins » a été élaborée par le MEDPOL et présentée pour examen à la réunion du CORMON sur les déchets marins (31 mai 2022 ; WG.534/4). Des actions de suivi ont été définies en vue de mettre à jour le document et d'établir sa version finale.
			Le MEDPOL travaille actuellement à la mise à jour des valeurs de référence et des valeurs seuils pour l'indicateur candidat 23 de l'IMAP afin d'être en mesure, grâce aux valeurs de référence et aux valeurs seuils mises à jour de l'indicateur candidat 22 de l'IMAP, d'évaluer le niveau de réalisation des objectifs environnementaux approuvés.

<sup>1</sup> UNEP/MED WG.534/Inf.4 : Projet de stratégie opérationnelle nationale pour le suivi de l'indicateur candidat IMAP 24 au Liban  
 UNEP/MED WG.534/Inf.5 : Projet de stratégie opérationnelle nationale pour le suivi de l'indicateur candidat IMAP 24 en Tunisie

	Nombre de rapports d'évaluation fournis, y compris la détermination des mesures.	Comme prévu et conformément au plan de travail du projet	Deux rapports d'évaluation ont été élaborés.  En outre : « Aperçu des mesures/instruments visant à prévenir, contrôler et gérer la production de déchets marins provenant des stations d'épuration des eaux usées, des activités d'aquaculture, des apports fluviaux et de la navigation » (Réunion régionale sur les meilleures pratiques en matière de déchets marins, Séville, Espagne, 17-18 mai 2022 ; WG.526/3).
<b>Résultat 1-A</b> Aider les pays à affiner et à rendre opérationnels les outils de suivi de l'indicateur candidat 24 de l'IMAP, en mettant l'accent sur la mise en œuvre sur le terrain de la stratégie opérationnelle élaborée dans le cadre du précédent Projet relatif à la lutte contre les déchets marins en Méditerranée.	Niveau de préparation de programmes et stratégies nationaux de suivi de l'indicateur candidat 24 de l'IMAP.	Comme prévu et conformément au plan de travail du projet	Deux stratégies/programmes de suivi nationaux pour l'indicateur candidat 24 de l'IMAP ont été élaborés et approuvés au niveau national pour la Tunisie et le Liban. La version finale des programmes de suivi a été partagée avec les experts participant à la réunion du CORMON sur les déchets marins (31 mai 2022) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• WG.534/Inf.4 : Projet de Stratégie opérationnelle nationale pour le suivi de l'indicateur candidat 24 de l'IMAP au Liban ;</li> <li>• WG.534/Inf.5 : Projet de Stratégie opérationnelle nationale pour le suivi de l'indicateur candidat 24 de l'IMAP en Tunisie.</li> </ul> Les programmes de suivi sont actuellement en phase de mise en œuvre et de collecte de données pour les deux pays.
	Nombre d'équipes et d'institutions nationales participant au processus.		Des équipes nationales ont été mises en place au Liban (ministère de l'Environnement, Centre de premiers secours de la réserve naturelle de la côte de Tyr) depuis septembre 2021, et en Tunisie (INSTM, Centre de sauvetage des tortues marines à Monastir) depuis janvier 2022 ; ces équipes travaillent activement sur les aspects pertinents décrits dans le document de projet.
	Nombre d'experts nationaux formés.		Des formations seront organisées au cours des troisième et quatrième trimestres 2022.
<b>Résultat 1-B</b> Élaborer des modèles de rapport, des normes de données et des dictionnaires de données fondés sur les protocoles de suivi normalisés convenus, y compris des outils d'assurance et de contrôle de la qualité des données, afin que les données nationales sur l'indicateur candidat 24 de l'IMAP soient communiquées au secrétariat par l'intermédiaire du système d'information (pilote) de l'IMAP.	Niveau de préparation des normes de données et des dictionnaires de données.	Comme prévu et conformément au plan de travail du projet	Les normes de données et dictionnaires de données pour l'indicateur candidat 24 (ingestion et enchevêtrement des tortues marines) de l'objectif écologique 10 (EO10) de l'IMAP ont été élaborés par le MEDPOL, le CAR/ASP ainsi que le CAR/Info, et ont été présentés pour examen à la réunion du CORMON sur les déchets marins (31 mai 2022) (WG.534/3).
	Degré de préparation d'une procédure de communication des ensembles de données de surveillance dont la qualité est avérée.		Le document a été approuvé par la réunion sous réserve d'amendements mineurs ; la prochaine étape consiste pour le Secrétariat (MEDPOL, CAR/ASP et CAR/Info) à développer le module pertinent pour le système d'information de l'IMAP et à le mettre en œuvre. Une réunion interne est prévue en juin 2022 afin de convenir de la marche à suivre pour développer le module qui devrait être mis en œuvre en septembre 2022.
	Niveau d'inclusion de normes de données et de dictionnaires de données dans le système d'information de l'IMAP et degré de mise en œuvre.		Entre-temps, les activités relatives à la production et à la collecte de données ont démarré au Liban et en Tunisie (sur la base des programmes de suivi nationaux), et des données supplémentaires seront fournies par l'Algérie.

			<p>S'agissant des prochaines étapes, lorsque le module du système d'information de l'IMAP sera mis en œuvre, le MEDPOL et le CAR/ASP, avec le soutien technique du CAR/Info, coordonneront le téléchargement des ensembles de données pertinents.</p>
<p><b>Résultat 1-C</b> Mettre à jour les valeurs de référence de l'indicateur candidat 24 de l'IMAP et définir des valeurs seuils.</p>	<p>Degré d'élaboration et d'actualisation des valeurs de référence et des objectifs environnementaux.</p>	<p>Comme prévu et conformément au plan de travail du projet</p>	<p>En raison du manque de données nationales, le MEDPOL et le CAR/ASP ont mené des recherches sur l'existence de données pertinentes nécessaires à l'élaboration/la mise à jour des valeurs de référence et à l'établissement des valeurs seuils. Sur la base des résultats de cette évaluation, un dialogue très actif a été engagé avec les projets INDICIT I et II financés par l'UE, ainsi qu'avec le projet AMP « INTERREG MED Plastics Busters ». Un accord est en place pour que les projets partagent leurs données (dûment reconnu) dans le but de compléter les données collectées et produites dans le cadre du projet « Marine Litter MED II ».</p> <p>À cet égard, un inventaire des données a été dressé ; il inclut les données de 2018 à 2021 avec la possibilité de les utiliser pour la mise à jour des valeurs de référence et l'établissement des valeurs seuils pour l'indicateur candidat 24 de l'IMAP.</p> <p>En outre, des discussions ont été entamées avec les experts concernés et il ressort de la présente évaluation que les ensembles de données collectées sont suffisants pour permettre une telle élaboration détaillée et des travaux statistiques.</p>
	<p>Degré de préparation des valeurs seuils d'évaluation.</p>		
<p><b>Résultat 1-D</b> Évaluer et préciser davantage les mesures de réduction des déchets qui ont été convenues par la CdP 19 en 2016 et confirmées dans la déclaration ministérielle de Naples de la CdP 21 en décembre 2019, y compris pour prévenir et réduire considérablement les rejets de matières plastiques en mer Méditerranée et pour atteindre progressivement un taux de collecte et de recyclage des déchets plastiques de 100 % à l'horizon 2025.</p>	<p>Progrès réalisés pour atteindre les objectifs environnementaux approuvés par la CdP 19 en 2016.</p>	<p>En cours avec des retards</p>	<p>Les valeurs de référence et les valeurs seuils pour l'indicateur candidat 22 de l'IMAP (macrodéchets sur les plages) ont été mises à jour, approuvées et annexées à la décision IG.25/9 (CdP 22, Antalya, Turquie, décembre 2021).</p> <p>Le Secrétariat (MEDPOL) travaille également à la mise à jour des valeurs pertinentes pour l'indicateur candidat 23 de l'IMAP en se concentrant sur les microplastiques flottants et les macrodéchets du fond marin. Jusqu'à présent, 17 parties contractantes ont téléchargé ou sont en train de télécharger (ce qui inclut les contrôles de conformité et la révision des ensembles de données) des ensembles de données dans le système d'information de l'IMAP pour permettre la mise à jour des valeurs de référence et l'établissement des valeurs seuils. Cette activité devrait être finalisée d'ici septembre 2022 et un document dédié sera élaboré pour la prochaine réunion du CORMON sur les déchets marins (T4 2022).</p> <p>Une fois la mise à jour des valeurs de référence et l'établissement des valeurs seuils réalisés pour tous les indicateurs communs de l'OE10 de l'IMAP, une évaluation par rapport aux objectifs environnementaux sera possible (notamment par rapport aux valeurs de 2016), notamment en vue de définir de nouveaux objectifs environnementaux.</p>
	<p>Proposition d'objectifs environnementaux ou mise à jour des objectifs existants dans le cadre de la définition des indicateurs communs et candidats de l'IMAP sur les déchets marins.</p>		
	<p>Nombre d'indicateurs proposés pour évaluer la réduction des rejets de plastique en Méditerranée par rapport aux engagements pris dans la déclaration ministérielle de Naples de la CdP 21, en mettant tout particulièrement l'accent sur les résultats des Projets pilotes lancés au titre du résultat 2 du présent rapport.</p>		

<b>Résultat 1-E</b> Évaluer les lacunes en matière de connaissances et de données sur les apports fluviaux de déchets marins en Méditerranée ; proposer des méthodologies de surveillance pertinentes fondées sur l'expérience acquise et les adapter aux besoins de la région méditerranéenne ; créer des effets de synergie avec les travaux du groupe de travail technique « déchets marins » mis en place au titre de la Directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) de l'UE. Les efforts déployés dans ce cadre prépareraient le terrain en vue de l'inclusion d'un indicateur sur les apports fluviaux dans l'ensemble d'indicateurs communs relatifs aux déchets marins de l'IMAP.	Niveau de préparation des méthodologies visant à assurer le suivi et l'évaluation des apports fluviaux.	Comme prévu et conformément au plan de travail du projet	Le « Projet de lignes directrices pour la surveillance des apports fluviaux de déchets marins » a été élaboré par le MED POL et présenté pour examen à la réunion du CORMON sur les déchets marins (31 mai 2022) (WG.534/4).  Des contributions techniques ont été reçues et le CORMON a décidé d'axer davantage le document sur la surveillance visuelle, y compris pour les micro/méso/macrodéchets et l'utilisation/le déploiement de filets. Le Groupe de travail en ligne sur les déchets marins (OWG-ML) sera chargé de finaliser le document sous la coordination du MED POL, avec un calendrier prévoyant la finalisation du document pour l'automne 2022.
	Étendue des données relatives aux apports fluviaux de déchets marins collectées pour alimenter la préparation du QSR MED 2023.		
	Nombre d'experts nationaux formés.	En cours avec des retards	Les activités pilotes réalisées en Israël et au Maroc sont en cours, et la collecte de données par le biais d'une méthode standardisée se poursuit tandis que plusieurs éléments techniques de mise au point restent à ajuster en fonction de la version finale des lignes directrices.
<b>Résultat 1-F</b> Évaluer les principales applications et sources de microplastiques en Méditerranée, ainsi que les rejets de microplastiques dans le milieu marin et côtier de la région, en se concentrant sur les études existantes pour combler les lacunes constatées, ce qui permettra de proposer les mesures nécessaires ainsi qu'un protocole de surveillance des microplastiques provenant des stations de traitement des eaux usées (STEU).	Nombre de rapports établis au niveau régional ou sous-régional sur les sources, les applications et les rejets de microplastiques en Méditerranée.	Comme prévu et conformément au plan de travail du projet	Deux rapports d'évaluation ont été élaborés : a) Le rapport sur les mesures/instruments de prévention, de contrôle et de suivi des déchets marins provenant des stations d'épuration des eaux usées, des activités aquacoles, des apports fluviaux et de la navigation, axé sur les microplastiques, les polluants émergents et la gestion des déchets d'emballage en Méditerranée. b) Le rapport sur les sources de pollution plastique et les mesures de prévention et de réduction de la production de déchets plastiques en Méditerranée.
	Nombre de grandes mesures de gestion et de prévention proposées.	Comme prévu et conformément au plan de travail du projet	En outre, un rapport intitulé « Vue d'ensemble des mesures/instruments visant à prévenir, contrôler et gérer la production de déchets marins provenant des stations d'épuration des eaux usées, des activités d'aquaculture, des apports fluviaux et de la navigation » (WG.526/3), a été élaboré et présenté lors de la réunion régionale sur les meilleures pratiques en matière de déchets marins (Séville, Espagne, 17-18 mai 2022). Il propose une série de mesures clés spécifiques de gestion et de prévention pour gérer efficacement les apports de déchets marins provenant des rivières, de l'aquaculture, de la navigation et des stations d'épuration des eaux usées.
	Nombre de protocoles élaborés pour surveiller les microplastiques.	En cours avec des retards	Un cahier des charges est en cours d'élaboration pour le recrutement d'un expert/consultant externe/international chargé d'élaborer un protocole de surveillance des apports de microplastiques provenant des stations d'épuration des eaux usées. Des experts potentiels issus d'Israël et d'Italie ont été identifiés, car les travaux pertinents sont plus avancés dans ces deux pays.
<b>Résultat 1-G</b> Aider les gouvernements nationaux et les	Nombre d'experts nationaux formés.	Conforme aux prévisions pour certains	Un atelier de formation de deux jours a été organisé les 21-22 décembre 2021 en coopération avec l'équipe du projet COMMON et l'INSTM/Tunisie dans le

<p>institutions compétentes à renforcer leurs capacités en leur fournissant une assistance technique et des services de formation ainsi qu'en coopérant avec eux dans le cadre du suivi de l'indicateur candidat 24 de l'IMAP, des apports fluviaux et des rejets de microplastiques provenant des STEU.</p>	<p>Nombre d'équipes participant à la mise en œuvre des Projets pilotes au niveau national.</p>	<p>aspects et présentant des retards mineurs pour d'autres</p>	<p>but d'améliorer les connaissances sur le suivi et l'évaluation de l'impact des déchets marins sur les zones marines et côtières protégées et les espèces menacées.</p> <p>En coopération avec le projet « Tortues Marines » financé par la fondation MAVA, une formation sous-régionale sur les tortues marines a été organisée au Centre de sauvetage des tortues de Lampedusa (15-19 novembre 2021) et a réuni des experts en tortues marines de Tunisie, de Libye, d'Égypte et du Liban.</p> <p>D'autres activités de formation et de renforcement des capacités auront lieu au cours du troisième et quatrième trimestre 2022 et du premier trimestre 2023 pour les autres aspects du projet.</p>
--	--	--	--



Résultat 2	Indicateur(s)	Comparaison objectif/ résultats effectifs	Description des résultats obtenus
Renforcer et élargir la mise en œuvre de mesures pilotes de réduction et de prévention des déchets marins aux niveaux national et local.	Nombre de rapports nationaux mettant en évidence et présentant les résultats obtenus dans le cadre des Projets pilotes « Adopter une plage ».	En cours avec des retards	Des activités pilotes relatives à l'initiative « Adopte une plage » sont en cours au Maroc depuis novembre 2021 ; les plages ont été sélectionnées, les activités sont mises en œuvre, et les équipes nationales sont établies.
	Nombre de rapports nationaux mettant en évidence et présentant les résultats obtenus dans le cadre des Projets pilotes de « pêche aux déchets ».	En cours avec des retards	Des activités pilotes relatives à l'initiative « Adopte une plage » sont en cours au Maroc depuis novembre 2021 ; les plages ont été sélectionnées, les activités sont mises en œuvre, et les équipes nationales sont établies.
	Nombre de rapports nationaux mettant en évidence et présentant les résultats de la mise en œuvre des mesures visant à réduire le recours aux sacs plastiques à usage unique et à promouvoir des solutions de substitution, y compris la préparation de programmes d'adaptation destinés aux acteurs concernés de l'industrie nationale.	Comme prévu et conformément au plan de travail du projet	En ce qui concerne les sacs plastiques à usage unique, les activités se poursuivent de manière très satisfaisante en Tunisie, où la campagne de communication sur le décret d'interdiction des sacs plastique à usage unique est menée avec efficacité au niveau national et bénéficie d'une grande visibilité.  Au Liban, des consultations ont eu lieu avec le Ministère de l'environnement afin de définir le champ d'action du projet « Marine Litter MED II ».
	Nombre de systèmes de responsabilité élargie du producteur préparés et mis au point en accordant une attention particulière aux emballages en plastique et aux emballages de boissons.	En cours avec des retards	Les travaux se poursuivent au Maroc afin de mettre en place un système de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les bouteilles en plastique (PET) de manière conjointe avec les activités respectives mises en œuvre dans le cadre du projet WES, sur la base de la feuille de route pertinente qui a été convenue au niveau national.
	Nombre de Projets pilotes portant sur l'amélioration de la lutte contre les déchets marins provenant de sources en mer dans les ports et les ports de plaisance.	En cours avec des retards	Au Maroc, les travaux ont été initiés depuis novembre 2021, les ports ont été identifiés, les activités pilotes sont en cours d'exécution, et les équipes nationales sont en cours d'établissement.

<p><b>Résultat 2-A</b> Mettre en œuvre les lignes directrices « Adopter une plage » en envisageant d'accroître leur portée géographique (au moins un Projet pilote supplémentaire par pays) et leur incidence sur les efforts de sensibilisation des collectivités nationales/locales concernées.</p>	<p>Nombre de pays mettant en œuvre des Projets pilotes au titre de l'initiative « Adopter une plage ».</p> <p>Nombre de sites sélectionnés par pays pour mettre en œuvre les lignes directrices « Adopter une plage ».</p> <p>Données collectées conformément aux fiches d'orientation de l'IMAP et aux lignes directrices « Adopter une plage ».</p> <p>Nombre d'acteurs locaux participant au processus.</p> <p>Degré de réduction des déchets marins dans les zones pilotes.</p>	<p>En cours avec des retards</p>	<p>Un pays (le Maroc) met en œuvre des activités pilotes relatives à l'initiative « Adopte une plage » depuis novembre 2021. Un appel d'offres national a été publié, un plan de travail a été établi et approuvé et une équipe nationale est en place, composée de sept personnes représentant cinq instituts/organisations. Six sites/plages ont été sélectionnés et la collecte des données se déroule selon le cycle annuel des relevés.</p> <p>Les négociations engagées avec le Liban et la Tunisie sont suffisamment avancées et les accords juridiques devraient entrer en vigueur d'ici juillet 2022.</p> <p>Le projet a soutenu l'organisation de la réunion régionale sur les meilleures pratiques en matière de déchets marins (17-18 mai 2022) qui s'est tenue en marge de la conférence MARLICE 2022 et qui a permis d'échanger les meilleures pratiques en matière de déchets marins en présentant des exemples de réussite tirés de la mise en œuvre de mesures clés de réduction et de prévention dans le cadre du projet.</p>
<p><b>Résultat 2-B</b> Mettre en œuvre des mesures de « pêche aux déchets » (c'est-à-dire un système passif) dans au moins un port de pêche supplémentaire afin d'éliminer les déchets marins existant dans le milieu marin ; des efforts seront consentis pour mettre à l'essai autant que possible les directives volontaires de la FAO sur le marquage des engins de pêche et pour coopérer avec la CGPM en vue d'évaluer la mesure dans laquelle l'aquaculture rejette des déchets et des microplastiques dans le milieu marin.</p>	<p>Nombre de pays mettant en œuvre des Projets pilotes au titre de l'initiative « Pêche aux déchets ».</p> <p>Nombre de sites sélectionnés par pays pour la mise en œuvre de mesures de « pêche aux déchets ».</p> <p>Étendue des données collectées conformément aux fiches d'orientation de l'IMAP et aux lignes directrices « Pêche aux déchets ».</p> <p>Nombre d'acteurs locaux participant au processus.</p> <p>Degré de réduction des déchets marins dans les zones pilotes.</p>	<p>En cours avec des retards</p>	<p>Un pays (le Maroc) met en œuvre des activités pilotes relatives à l'initiative « Pêche aux déchets » depuis novembre 2021. Un appel d'offres national a été publié, un plan de travail a été établi et approuvé et une équipe nationale est en place, composée de sept personnes représentant cinq instituts/organisations. Un port supplémentaire a été sélectionné et les activités sont en cours d'exécution.</p> <p>Les négociations engagées avec la Tunisie sont suffisamment avancées et les accords juridiques devraient entrer en vigueur d'ici juillet 2022.</p> <p>Le projet a soutenu l'organisation de la réunion régionale sur les meilleures pratiques en matière de déchets marins (17-18 mai 2022) qui s'est tenue en marge de la conférence MARLICE 2022 et qui a permis d'échanger les meilleures pratiques en matière de déchets marins en présentant des exemples de réussite tirés de la mise en œuvre de mesures clés de réduction et de prévention dans le cadre du projet.</p>

<p><b>Résultat 2-C</b> Continuer à sensibiliser les pêcheurs et à échanger avec eux afin de réduire au minimum les rejets de déchets provenant de sources en mer et fournir des données sur les déchets reposant sur les fonds marins dans la mesure du possible.</p>	<p>Nombre de pêcheurs participant à la mise en œuvre des Projets pilotes.</p>	<p>Pas encore commencé</p>	<p>La composante « renforcement des capacités » du projet sera exécutée après le lancement des activités relatives à l'initiative « Pêche aux déchets » par tous les pays bénéficiaires et la mise en place des équipes nationales.</p>
	<p>Nombre d'ateliers nationaux.</p>		
<p><b>Résultat 2-D</b> Éliminer progressivement les déchets marins à usage unique prioritaires du milieu marin et côtier méditerranéen, en veillant tout particulièrement à poursuivre les travaux actuels sur la réduction du recours aux sacs plastiques à usage unique et en promouvant de nouvelles solutions appropriées et durables, y compris pour aborder la question des articles en plastique à usage unique utilisés ou produits de manière intensive pendant la pandémie de COVID-19 ; et continuer à favoriser le renforcement du cadre législatif relatif à d'autres articles à usage unique rejetés dans le milieu marin, conformément à la nouvelle directive européenne sur les plastiques à usage unique et, éventuellement, au Plan régional actualisé sur la gestion des déchets marins en Méditerranée.</p>	<p>Nombre de pays ayant examiné et préparé des règlements et des lois actualisés sur la <u>réduction des plastiques à usage unique</u>.</p>	<p>Comme prévu et conformément au plan de travail du projet</p>	<p>En ce qui concerne les sacs plastiques à usage unique, les activités touchent à leur fin en Tunisie. Une campagne de communication sur le décret d'interdiction des sacs plastiques à usage unique ainsi que des supports (brochures, posters, affiches, vidéo et casquettes) ont été mis au point. Le lancement officiel de la campagne a eu lieu le 11 mai 2022 lors d'une conférence de presse organisée par le ministère de l'Environnement, en présence du Ministre et de la délégation de l'UE en Tunisie. Auparavant, le CAR/ASP a mobilisé cinq associations en vue de diffuser le matériel de communication et de mener une enquête auprès des consommateurs et des magasins à travers tout le pays. Ces actions prendront fin en juin 2022 et un séminaire en ligne sera ensuite organisé pour présenter les résultats et formuler des recommandations politiques.</p> <p>Au Liban, des consultations avec le Ministère de l'environnement ont permis de définir le champ d'action du projet « Marine Litter MED II » et d'optimiser les synergies avec le projet WES. Il a été décidé de définir la portée des activités relatives aux sacs plastiques à usage unique selon les deux scénarios suivants : a) un système de taxe ; et b) un système de récompense. Les travaux se poursuivent dans le cadre de la consultation des parties prenantes pour définir ces scénarios, qui seront présentés lors d'un atelier de consultation au troisième trimestre de l'année 2022.</p> <p>Le projet a soutenu l'organisation de la réunion régionale sur les meilleures pratiques en matière de déchets marins (17-18 mai 2022) qui s'est tenue en marge de la conférence MARLICE 2022 et qui a permis d'échanger les meilleures pratiques en matière de déchets marins en présentant des exemples de réussite tirés de la mise en œuvre de mesures clés de réduction et de prévention dans le cadre du projet.</p>
	<p>Nombre de collectivités et de secteurs mettant en œuvre des systèmes de responsabilité élargie du producteur ciblant les emballages en plastique et les emballages de boissons.</p>		

			<p>l'année 2022. Elle contribuera à préciser la portée du projet « Marine Litter MED II » en 2022.</p> <p>En Algérie, une consultation a été organisée au cours du premier trimestre 2022 dans le but de faire le point sur les évolutions au niveau national concernant les différentes initiatives de REP qui ont été menées ou qui sont en cours. Le projet concentrera son intervention pilote dans la wilaya d'Oran (prévue pour le troisième trimestre de l'année 2022), sur la base de l'évaluation de la faisabilité de la première phase du projet.</p> <p>Le projet a soutenu l'organisation de la réunion régionale sur les meilleures pratiques en matière de déchets marins (17-18 mai 2022) qui s'est tenue en marge de la conférence MARLICE 2022 et qui a permis d'échanger les meilleures pratiques en matière de déchets marins en présentant des exemples de réussite tirés de la mise en œuvre de mesures clés de réduction et de prévention dans le cadre du projet.</p>
<p><b>Résultat 2-E</b> Étendre la mise en œuvre de Projets pilotes (au moins un port et un port de plaisance supplémentaires dans les pays ayant participé à la première phase du Projet et, si possible, un port et un port de plaisance dans les autres pays) relatifs au renforcement de la lutte contre les déchets marins provenant de sources en mer dans les ports et les ports de plaisance de la Méditerranée, en veillant à poursuivre les travaux actuels sur l'application de droits d'un montant raisonnable pour l'utilisation des installations de réception portuaires ou, le cas échéant, l'application d'un régime sans redevance spéciale, la mise à disposition d'installations de réception dans les ports, le dépôt des déchets provenant des navires et la mise en place de synergies entre le plan régional de lutte contre les déchets marins et le plan d'action de l'OMI visant à traiter le problème des déchets plastiques rejetés dans le milieu marin par les navires ainsi qu'avec d'autres plans ou initiatives pertinents.</p>	<p>Nombre de Projets pilotes portant sur le renforcement de la lutte contre les déchets marins provenant de sources en mer dans les ports et les ports de plaisance ayant été mis en œuvre.</p> <p>Nombre de diagnostics ciblés préparés pour les ports et les ports de plaisance sélectionnés.</p> <p>Nombre de plans de réception et de traitement des déchets préparés ou révisés.</p>	<p>En cours avec des retards</p>	<p>Les conditions favorables à l'exécution des activités pilotes au Maroc sont en place depuis novembre 2021. Un appel d'offres national a été publié, un plan de travail a été établi et approuvé et une équipe nationale est en place, composée de sept personnes représentant cinq instituts/organisations. Un port supplémentaire a été sélectionné et les activités sont en cours d'exécution. Les négociations engagées avec la Tunisie sont suffisamment avancées et les accords juridiques devraient entrer en vigueur d'ici juillet 2022.</p> <p>Un appel d'offres concernant une « Consultation régionale visant à soutenir l'exécution d'activités pilotes en faveur d'une meilleure gestion des déchets marins dans les ports et les marinas dans le cadre du projet " Marine Litter MED II " » a été lancé en avril 2022 et un expert compétent a été sélectionné parmi 21 candidats. La procédure de recrutement officiel de ce dernier est en cours et devrait être finalisée d'ici juin 2022.</p> <p>En outre, le MEDPOL a établi un profil pour les experts nationaux (en anglais et en français) afin de permettre aux pays bénéficiaires d'aligner les tâches/résultats des experts nationaux sur ceux de l'expert régional.</p> <p>Le projet a soutenu l'organisation de la réunion régionale sur les meilleures pratiques en matière de déchets marins (17-18 mai 2022) qui s'est tenue en marge de la conférence MARLICE 2022 et qui a permis d'échanger les meilleures pratiques en matière de déchets marins en présentant des exemples de réussite tirés de la mise en œuvre de mesures clés de réduction et de prévention dans le cadre du projet.</p>

Résultat 3	Indicateur(s)	Comparaison objectif/résultats effectifs	Description des résultats obtenus
Optimiser les synergies dans le cadre de l'application des mesures de lutte contre les déchets marins dans la région, en mettant l'accent sur la collaboration avec la Commission de la mer Noire, la CGPM et d'autres partenaires régionaux.	Degré de réduction des déchets marins observé dans les zones pilotes de deux pays admissibles de la mer Noire, eu égard à l'élimination des déchets marins sur les plages (initiative « Adopter une plage ») et aux effets des mesures de prévention (suppression progressive des sacs plastiques à usage unique).	En cours avec des retards	Un accord de financement à petite échelle a été signé en novembre 2021 et des échanges bilatéraux ont lieu, mais aucun progrès notable n'est à signaler pour les composantes nationale et régionale de ces activités en raison de la situation actuelle dans la région de la mer Noire.
	Nombre de programmes nationaux de surveillance des déchets marins préparés.		
	Nombre de rapports d'évaluation sur les déchets marins actualisés ou préparés pour la région de la mer Noire.		
	Nombre de plans de travail conjoints préparés et mis en place avec la CGPM et la Commission de la mer Noire sur la lutte contre les déchets marins et le renforcement de la coopération avec les partenaires régionaux, y compris avec le G7 et le G20, le cas échéant.	En cours avec des retards	Les échanges officiels entre le PNUE/PAM et la CGPM ont débuté fin 2021, et un protocole d'accord mis à jour entre ces deux institutions a été approuvé par la CdP 22.
	Nombre de nouvelles organisations ou institutions des pays admissibles ayant rejoint la plateforme de coopération régionale pour une Méditerranée sans déchets marins.	Comme prévu et conformément au plan de travail du projet	La 4 <sup>e</sup> réunion de la plateforme de coopération régionale sur les déchets marins s'est tenue en ligne en novembre 2021, et a suscité de nouvelles adhésions.
	Nombre de rapports relatifs au Projet préparés et soumis, et nombre de réunions du comité directeur organisées avec succès.	Comme prévu et conformément au plan de travail du projet	Le rapport annuel d'avancement du projet 2021 et les rapports TLS ont été préparés et soumis en temps voulu au donateur au cours de la période considérée.  Le Comité de pilotage du projet s'est réuni pour la première fois (20 septembre 2021).

<b>Résultat 3-A</b>	Nombre de programmes nationaux de surveillance.	En cours avec des retards	Un accord de financement à petite échelle a été signé en novembre 2021, mais aucun progrès notable n'est à signaler pour les composantes nationale et régionale du projet. La situation actuelle dans la région de la mer Noire ne permet pas la bonne mise en œuvre des activités prévues au titre de l'accord de financement à petite échelle.
	Nombre de rapports d'évaluation régionaux.		
	Nombre de valeurs de référence définies.		
<b>Résultat 3-B</b>	Des Projets pilotes sont mis en œuvre dans le cadre de l'initiative « Adoptez une plage » dans au moins deux pays de la mer Noire.	En cours avec des retards	
	Le cadre réglementaire national pour l'élimination progressive des sacs plastiques à usage unique a été examiné, et une assistance technique est fournie dans deux pays.		
<b>Résultat 3-C</b>	Le plan de travail conjoint entre le PNUE/PAM et la CGPM a été préparé et approuvé.	En cours avec des retards	<p>Une lettre de la Coordinatrice du PNUE/PAM a été adressée au Secrétaire exécutif de la CGPM en décembre 2021 pour informer la CGPM de l'activité du projet visant à soutenir et à rationaliser davantage les questions relatives aux déchets marins dans le domaine de la pêche ainsi qu'à soutenir l'élaboration de la stratégie d'adaptation de la CGPM sur les déchets marins.</p> <p>En outre, une mise à jour du mémorandum d'accord entre le PNUE/PAM et la CGPM a été approuvée par la CdP 22, comportant une section (Section 5) dédiée à la coopération bilatérale dans le domaine des déchets marins. Une réunion bilatérale devrait être organisée au cours du premier trimestre de l'année 2022.</p>
<b>Résultat 3-D</b>	Le degré de participation et d'adhésion des principaux acteurs et parties prenantes méditerranéens à la plateforme de coopération régionale pour une Méditerranée sans déchets marins a été élargi et les synergies ont été optimisées.	Comme prévu et conformément au plan de travail du projet	La 4 <sup>e</sup> réunion de la plateforme de coopération régionale sur les déchets marins s'est tenue en ligne en novembre 2021. Le plan de travail conjoint de 2018 a été examiné ; un nouveau plan de travail a été convenu pour la période biennale 2022-2023, et plusieurs nouvelles adhésions ont été reçues.
	Nouvelles organisations ou institutions des pays admissibles ayant rejoint la plateforme de coopération régionale pour une Méditerranée sans déchets marins.		

### **3. Rapport intermédiaire sur la gestion du Projet**

6. Les progrès réalisés au cours de la deuxième année de mise en œuvre se sont principalement concentrés sur l'exécution des activités nationales du projet dans tous les pays bénéficiaires et sur l'adoption de toutes les mesures administratives et réglementaires nécessaires à l'exécution sur le terrain des activités prévues.

7. S'agissant de l'établissement de rapports, le Groupe de la gestion des projets du PNUE a présenté avec succès le deuxième rapport annuel d'avancement du projet, couvrant la période de janvier à décembre 2021, notamment les rapports périodiques pertinents sur le cadre ENRTP-GPGC requis au cours de la période considérée.

8. Le spécialiste de la gestion de programme (P-2) (gestionnaire du projet MED II sur les déchets marins) est en poste depuis octobre 2021. Au Secrétariat, la mission du volontaire des Nations Unies affecté au rôle d'assistant de programme/projet (50 %) sera reconduite jusqu'en octobre 2022 (à confirmer), jusqu'à ce que le poste G-5 prévu dans le cadre du projet soit pourvu (prévu au cours du deuxième trimestre de l'année 2022).

9. Le budget du projet a été débloqué pour l'année 2022 conformément aux affectations annuelles, selon le document du projet et est mis en œuvre dans UMOJA/UE2. De plus, la troisième affectation budgétaire du projet a été effectivement débloquée par le siège du PNUE et est maintenant mise en œuvre dans UMOJA/UE2. De plus amples informations sur le budget sont disponibles dans le document de travail UNEP/MED WG.536/3.

10. L'accord de financement à petite échelle avec le CAR/ASP a été signé et est entré en vigueur en octobre 2021, puis amendé en mars 2022, tandis que l'accord de financement à petite échelle avec le CAR/ASP a été signé et est entré en vigueur en avril 2021. En outre, deux accords juridiques ont été signés avec les pays bénéficiaires (Israël, en octobre 2021 et le Maroc, en novembre 2021).

11. Des accords de financement à petite échelle ont également été établis par le programme MEDPOL du PNUE/PAM pour l'Égypte, le Liban, la Libye, l'Algérie et la Tunisie, mais ils ne sont pas encore entrés en vigueur. Dans le cas de la Tunisie, il semble que les problèmes persistants aient été résolus/clarifiés et la signature de l'accord devrait avoir lieu en juin 2022.

12. La crise de la COVID-19 et ses effets ont perduré en 2022 et le Secrétariat redouble d'efforts pour surmonter les retards persistants grâce à un suivi constant et à des échanges/réunions bilatéraux.

### **4. Liens et synergies avec d'autres Projets**

13. Le projet est exécuté en totale synergie et complémentarité avec la Stratégie à moyen terme (SMT) 2022-2027 du PNUE/PAM (Décision IG.25/1, CdP 22) et le Programme de travail 2022-2023 (Décision IG.25/19, CdP 22).

14. Le projet veillera également à ce que la synergie et la cohérence soient renforcées autant que possible avec d'autres projets et initiatives pertinents, et en particulier avec d'autres projets financés par l'UE, Interreg-MED et le FEM (c'est-à-dire, le programme « Med Child 1.1 » du FEM ; le projet EcAp MED III ; le projet IMAP AMP ; PlasticBusters MPAs ; INDICIT II ; le projet « Water and Environment Support » (WES) ; GloLitter ; etc.), ainsi qu'avec les activités soutenues par l'accord de coopération entre le PNUE/PAM et le Ministère italien de la transition écologique.

15. Les activités relatives aux plastiques à usage unique et à la responsabilité élargie des producteurs (REP) ont une forte composante synergique avec le projet WES financé par l'UE, tant dans les composantes régionales que nationales. Les synergies en question sont énumérées ci-dessous (Tableau 2) :

**Tableau 2 :** Mise en œuvre synergique des activités entre le projet « Marine Litter MED II » et le projet WES concernant les sacs plastiques à usage unique et la REP.

	<b>Marine Litter Med II</b>	<b>WES</b>
<b>Niveau régional</b>	Contribution à la plateforme de coopération régionale sur les déchets marins et à la réunion régionale sur les meilleures pratiques en matière de déchets marins (mai 2022)	Formation régionale sur les microplastiques (mai-juin 2021)
<b>Maroc</b>	Mise en œuvre et soutien par la fourniture d'une assistance technique pour l'application de mesures sélectionnées incluses dans la feuille de route nationale	Élaboration d'une feuille de route nationale pour la mise en œuvre du système de REP sur les bouteilles en plastique (PET)
<b>Tunisie</b>	Réalisation d'activités sur le terrain pour diffuser la campagne de communication axée sur le décret d'interdiction des sacs plastiques à usage unique	N/A
<b>Algérie</b>	Mise en œuvre du projet pilote de REP dans la wilaya d'Oran	N/A
<b>Liban</b>	Appui technique au ministère de l'Environnement en vue de l'adoption de mesures politiques concernant les sacs plastiques à usage unique : système de taxe ou système de récompense des consommateurs	Assistance technique au ministère de l'Environnement dans la définition et la mise en œuvre de mesures politiques visant à lutter contre les plastiques à usage unique à emporter

16. En Tunisie, la coopération avec plusieurs autres projets peut être mise en évidence pour la composante du projet axée sur le renforcement de l'indicateur candidat 24 de l'IMAP :

- a) **Projet Life MEDTURTLES :** Le CAR/ASP a établi un mémorandum d'accord, à travers lequel la Faculté des Sciences de Sfax, qui coordonne le projet en Tunisie, notamment la collecte de données sur les déchets marins ingérés par les tortues marines échouées, s'engage à mettre son expertise et les données obtenues au service de l'exécution du projet « Marine Litter MED II ».
- b) **Projet COMMON :** Le projet « Réseau de gestion et de surveillance côtière pour la lutte contre les déchets marins en Méditerranée » (COMMON) est financé par le programme ENI/CBC MED. Dans le cadre de son programme de travail 3.3, le CAR/ASP doit examiner la possibilité de récupérer les données collectées à partir du suivi des macro et microdéchets sur les tortues échouées et vivantes. Le projet a permis de déterminer et de mesurer les déchets ingérés par les tortues marines, ainsi que de centraliser les échantillons de contenu stomacal.
- c) Le CAR/ASP a apporté son soutien à l'équipe du projet COMMON (INSTM) dans le cadre de l'organisation d'un atelier de formation de deux jours (21-22 décembre 2021) visant à améliorer les connaissances sur le suivi et l'évaluation de l'impact des déchets marins sur les aires marines et côtières protégées (AMCP) et les espèces menacées. La formation a été l'occasion de présenter le projet « Marine Litter MED II » et de mener une formation pratique sur la mise en œuvre du protocole de suivi des interactions entre les déchets marins et les tortues marines (ingestion et enchevêtrement) en vue d'harmoniser les méthodes de collecte de données pour le suivi et l'évaluation (préparé dans le cadre de la phase I du projet).
- d) **Projet « Tortues marines » :** Le projet « Tortues marines » financé par la fondation MAVA vise à renforcer la surveillance nationale des échouages de tortues marines. Le CAR/ASP a organisé une formation sous-régionale sur le sauvetage des tortues marines, qui s'est déroulée au Centre de sauvetage des tortues de Lampedusa du 15 au 19 novembre 2021. Cette formation régionale comprenait des conférences et des sessions pratiques sur les premiers soins, les techniques d'échantillonnage, la chirurgie de sauvetage des tortues, les traitements cliniques et la nécropsie. Cet atelier a réuni des spécialistes des tortues marines et des vétérinaires de Tunisie, de Libye, d'Égypte et du Liban.



17. Dans le cadre du résultat 1.3, « Mise à jour des valeurs de référence et des valeurs seuils pour l'indicateur candidat 24 de l'IMAP », des synergies ont été établies avec les projets INDICIT I et II financés par l'UE, ainsi qu'avec le projet AMP « INTERREG MED Plastic Busters », notamment un échange de résultats et de données pour la mise à jour des valeurs de référence et l'établissement des valeurs seuils pour l'indicateur candidat 24 de l'IMAP.

## 5. Question de genre

18. L'équilibre entre les sexes et l'équité comptent parmi les valeurs fondamentales du Projet Marine Litter MED II sur les déchets marins, et les activités sont exécutées dans le respect des dispositions pertinentes. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont également reconnues comme une priorité transversale dans tous les aspects des travaux du PNUE et, dès lors, du PNUE/PAM. Tant dans le cadre de sa mission de base que de la mise en œuvre des Projets, le Secrétariat encourage la participation des femmes et des hommes à toutes les activités en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable.

19. La question de l'équilibre entre les sexes est également abordée dans la correspondance entre le PNUE/PAM et les pays bénéficiaires quant à la nomination des points focaux du Projet et aux futures procédures de recrutement d'experts ou de consultants.

20. Du point de vue du fond, le Secrétariat examine les moyens d'intégrer systématiquement la parité et la dimension de genre dans les activités du Projet en se fondant sur les meilleures pratiques appliquées dans le contexte d'autres Projets et au niveau du PNUE.

21. En ce qui concerne la sélection des experts et des partenaires d'exécution des activités du Projet Marine Litter MED II sur les déchets marins au niveau national, la prise en considération de l'égalité des sexes est également requise.

## 6. Communication

22. La page Web du projet a fait l'objet d'une mise à jour importante en accord avec les conseils et les recommandations reçus lors de la première réunion du Comité de pilotage : <https://www.unep.org/unepmap/what-we-do/projects/MarineLitterMED-II>.

23. La brochure présentant les trois projets financés par l'UE est disponible sur le site Web du [PNUE/PAM](#), notamment sur la [page Web du projet](#).

24. Une vidéo complémentaire est en cours de production, notamment pour le projet « Marine Litter MED II », et a été mise en ligne sur la [page Web du projet](#).

25. Le projet a bénéficié d'une grande visibilité lors de la Réunion régionale sur les meilleures pratiques en matière de déchets marins (organisée parallèlement au Forum international MARLICE 2022 sur les déchets marins et l'économie circulaire) (Séville, Espagne, 17-18 mai 2022).

26. La deuxième réunion du Comité de pilotage du projet pourrait constituer l'occasion de mettre en lumière les progrès réalisés au cours des derniers mois par le biais d'un article qui sera publié sur le site Web du PNUE/PAM au cours de l'été 2022.

27. Le PNUE/PAM a toujours accordé une visibilité appropriée à l'UE et reconnaît sa contribution financière dans les activités susmentionnées. Toutes les composantes du PNUE/PAM accordent une attention particulière à la promotion du projet « Marine Litter MED II » dans le cadre des nombreuses réunions et activités internationales et régionales prévues au cours de la durée de vie du projet.

28. Une liste détaillée des activités et supports de communication est disponible dans le document de travail UNEP/MED WG.536/4.